



Mardi 14 juillet 2020 | Journal Officiel de la Principauté de Ferthroy | Direction de l'Administration Juridique

## Principauté de Ferthroy

### Décret de revendication territoriale

**S.A.S. LE PRINCE SOUVERAIN DE FERTHROY, RÉMI LEPRINCE-RINGUET DÉCRÈTE :**

En vu de l'article 16 et 21 de la Constitution;

**Article 1 :** La Principauté de Ferthroy, en tant que micronation reconnu, déclare revendiquer les territoires suivant :

- la maison familiale de la famille du Prince Souverain, situé sur Courcelles-Fremoy (France)
- La Commune d'Orgeval (Yveline, France)
- Le Tavistock Park (Singapour)
- Le quartier de Serangoon (Singapour)
- Le quartier de Bukit Timah (Singapour)

**Article 2 :** L'ensemble des territoires revendiqué seront administré par un Gouverneur sur place, qui sera nommée par le Haut Conseil d'Etat.

**Article 3 :** Dans l'hypothèse qu'il n'y pas de Gouverneurs pour un des territoires, la gestion de la zone revient de fait au Prince et à ses collaborateurs.

**Article 4 :** Le Tavistock Park est sous l'autorité du Gouverneur de Serangoon.

**Article 5 :** Les Gouverneurs de territoires revendiqué sont sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur, en comparaison avec les Gouverneurs du corps diplomatique qui sont sous l'autorité du Ministère des Affaires Etrangères.

**Article 6 :** Ce décret sera publié au Journal Officiel

Ce présent document est à effet immédiat et inaliénable sauf par le Prince lui-même.

Fait le mardi 14 juillet 2020 à Ferthroy,

Au nom de la *Ministre des Affaires Etrangères, Delphine.P*, du *Ministre de l'Intérieur, Noah. L.*, du *Ministre de la Justice, Louis LB*, et au nom du Gouvernement,  
*Lucien.M.*  
le Premier Ministre, Lucien.M,

S.A.S. Le Prince Souverain de Ferthroy,  
Rémi Leprince-Ringuet,

